



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Martinique



LISTE DES PIÈCES POUR L'IMMATRICULATION D'UN ARTISAN – COMMERCANT

Pièces relatives à l'exploitant

- 2 Extraits de naissance datant de moins de 3 mois ou 2 copies de la pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur de non condamnation
- Attestation de fin de stage de préparation à l'installation ou dispense ou dérogation
- Copie des diplômes et références professionnelles
- Carte d'assuré social
- Si mandataire : pouvoir + pièce d'identité

Si marié(e)

- Livret de famille + copie
- Extrait d'acte de mariage datant de moins de 3 mois

Si divorcé (e) ou séparé (e) de corps

- Extrait de naissance ou de mariage datant de moins de 3 mois avec mention de divorce, de séparation de corps

Si nationalité étrangère

- Carte de résident privilégié ou carte d'étranger (exerçant une profession exclusivement artisanale)

Si activité réglementée

- Copie des diplômes et des certificats de travail nécessaires à l'exercice de l'activité

Pour le local et le fonds

Création

- Copie du bail commercial ou Titre de propriété ou autorisation du propriétaire

Achat

- Copie de l'acte de vente
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales

- Avis d'insertion au BODACC

- Extrait K bis ou K mentionnant la radiation ou la modification précédent exploitant

Si prise en location gérance

- Justificatif de jouissance du local si distinct du contrat de location gérance

- Copie du contrat de location gérance

- Exemplaire du journal d'annonces légales

- Extrait K bis ou K mentionnant la radiation ou la modification du précédent exploitant

- Si mandataire : pouvoir + pièce d'identité

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :

- REGISSEUR des recettes du T.G.I. de Fort-de-France :

(Si paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

CENTRE DE FORMALITE DES ENTREPRISES – REPERTOIRE DES METIERS

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h sauf le jeudi